

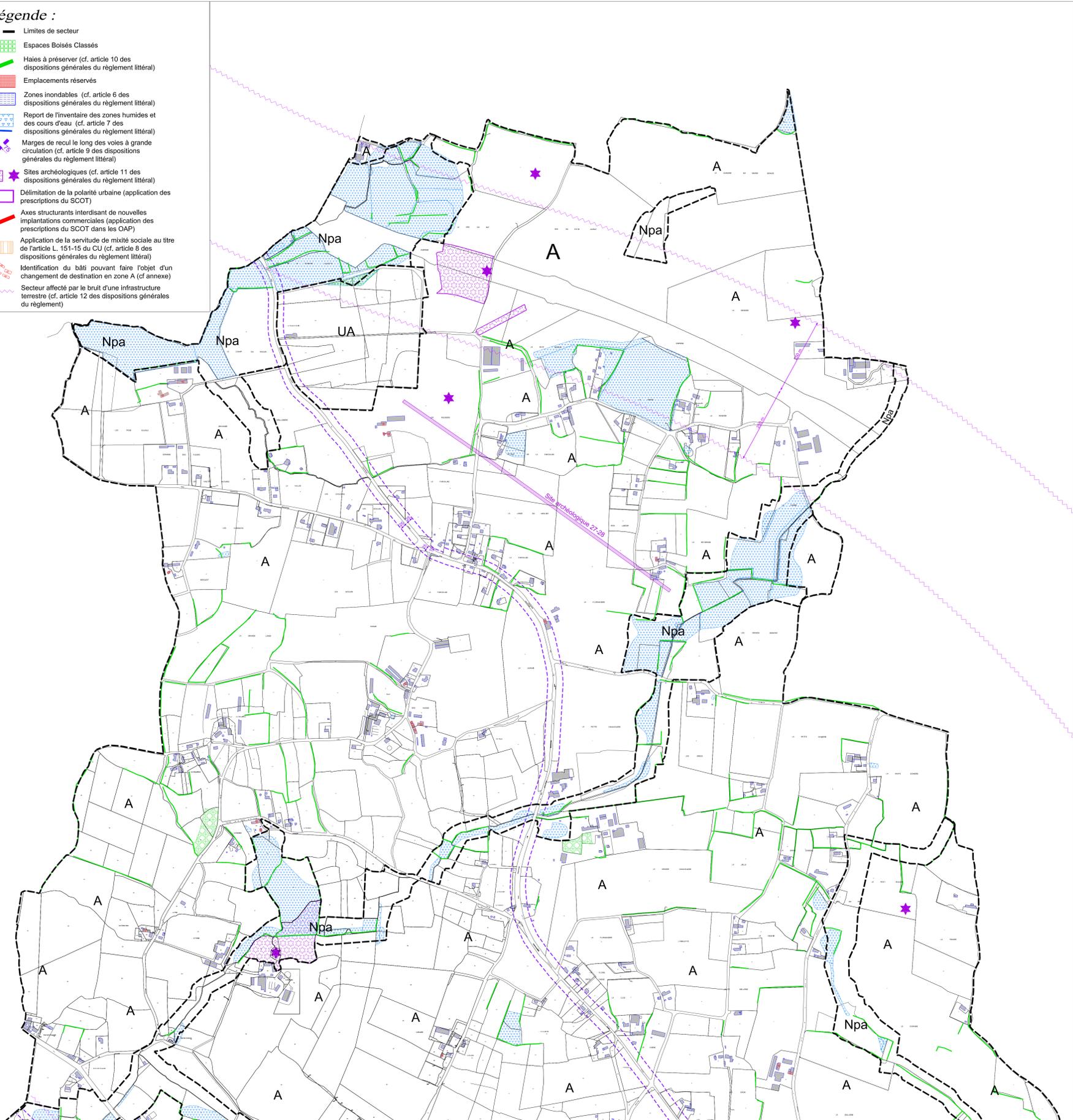
5A

Plan Local d'Urbanisme de DOMLOUP

REVISION
Plan général partie nord
DOCUMENT GRAPHIQUE

Légende :

- Limites de secteur
- ▨ Espaces Boisés Classés
- Haies à préserver (cf. article 10 des dispositions générales du règlement littéral)
- Emplacements réservés
- ▨ Zones inondables (cf. article 6 des dispositions générales du règlement littéral)
- ▨ Report de l'inventaire des zones humides et des cours d'eau (cf. article 7 des dispositions générales du règlement littéral)
- Marges de recul le long des voies à grande circulation (cf. article 9 des dispositions générales du règlement littéral)
- ★ Sites archéologiques (cf. article 11 des dispositions générales du règlement littéral)
- ▭ Délimitation de la polarité urbaine (application des prescriptions du SCOT)
- Axes structurants interdisant de nouvelles implantations commerciales (application des prescriptions du SCOT dans les OAP)
- ▨ Application de la servitude de mixité sociale au titre de l'article L. 151-15 du CU (cf. article 8 des dispositions générales du règlement littéral)
- Identification du bâti pouvant faire l'objet d'un changement de destination en zone A (cf. annexe)
- Secteur affecté par le bruit d'une infrastructure terrestre (cf. article 12 des dispositions générales du règlement)



Atelier du CANAL architectes urbanistes 16 rue du Bourg Nouveau CS 33105 35031 Rennes Cedex Tél : 02 99 22 78 00 Fax : 02 99 22 78 01		Arrêté le : 06 mars 2020
		Approuvé le : 08 mars 2021
EMISSION ORIGINALE	MODIFICATIONS	Date
Date : Mai 2023	Modification simplifiée n°1 : approuvée le 18 mars 2022	
	Mise en compatibilité n°1 : approuvée le 15 mai 2023	
Echelle : 1/5000*		

Zones urbaines d'habitat :
Zone UC : centre bourg
Zone UE : tissu à dominante pavillonnaire en périphérie du centre bourg
Zone UZ : secteur urbain de la ZAC du Tertre

Zones urbaines spécifiques :
Zone UA : zone à vocation artisanale, industrielle et tertiaire
Zone UAC : zone à vocation artisanale, industrielle, tertiaire et commerciale

Zones d'urbanisation futures :
Zones 1AUa : zone d'urbanisation future à dominante d'activité
Zones 1AUh : zone d'urbanisation future à dominante d'habitat
Zone 1AUz : zone d'urbanisation future à dominante d'habitat liée à la ZAC du Tertre
Zones 2AU : réserve foncière en vue d'une urbanisation future
Zones 2AUz : réserve foncière en vue d'une urbanisation future liée à la ZAC du Tertre

Zones agricoles et naturelles :
Zones A : zone agricole permettant le développement de l'activité agricole mais aussi l'évolution du bâti existant
Zone N : zone naturelle de protection des paysages et des milieux naturels
Zone Npa : zone liée à la présence d'un paysage remarquable ou d'un milieu écologique reconnu
Zone Ne : zone destinée à l'accueil d'équipements sportifs